

Manuel du bénévole

Mission humanitaire 2011
au Salvador



Le bénévole trouvera dans ce manuel toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la mission humanitaire. Ce document doit être lu entièrement, compris et assimilé par le bénévole.

Sommaire

Sommaire.....	2
1. Origine des associations :	3
2. Origine du projet :	4
3. Equipe encadrante :	4
4. Résumé des objectifs de la mission :	5
5. Lieux de réalisation et contexte social:.....	5
6. Compétences et motivations attendues:.....	6
7. Mode de prise en charge des bénévoles :	7
8. A la charge du bénévole	7
9. Organisation des équipes de bénévoles / Déroulement de la mission.....	8
10. Présentation des activités menées par les bénévoles :.....	9
11. Loisirs et autres :	12
12. Les règles de sécurité.....	13
13. Conseils avant de partir.....	13
14. Les adresses et numéros utiles.....	14
15. Document à lire attentivement, à remplir et faire parvenir à l'association	15
Tables des matières.....	20

1. Origine des associations :

A. ADESCO « El Carizal » :

Depuis 1992, période d'après guerre, la reformation des communautés reculées du Salvador a nécessité la création d'une association de développement communautaire (ADESCO) au sein de chacune d'entre elles. Elles sont constituées par les habitants et ont pour but de coordonner les initiatives locales menées par les habitants eux-mêmes ou en partenariat avec les acteurs extérieurs.

L'Adesco de la communauté d'El Carizal, par sa position géographique, coordonne les projets développés au sein des trois communautés Aguafría, Aguatera et El Carizal.

Nous comprenons, parmi nos membres M.HERBAUT Michaël, Président de l'association Française AREEC avec qui nous menons depuis 2006 des projets de développement éducatif au sein des trois communautés

Coordonnées:

*Adresse : ADESCO El Carizal, Caserio El Carizal
Canton El Zapote, Departamento de Usulután,
Municipalidad de Jucuarán
Président : José Alfredo Lazo Peña*

B. AREEC

L'association AREEC a été créée en juillet 2006. C'est une jeune association Gardéenne dont l'objectif principal est de permettre à d'avantage d'enfants du Salvador d'aller à l'école et d'étudier dans de meilleures conditions.

Pour cela:

-Ils construisent des centres scolaires à la demande des populations locales et avec leur aide, en rémunérant les pères de familles participant à la construction.

-Ils forment des animateurs de temps libre parmi les adolescents des communautés afin qu'ils mènent des ateliers de soutien scolaire.

-Ils accueillent des bénévoles pouvant nous soutenir dans toutes les étapes de nos projets en collaborant avec nos partenaires locaux.

Coordonnées :

*AREEC, association loi 1901, n°083305231
Siège : Association AREEC
Maison des associations, Case 19
BP-121-Hôtel de Ville
83957 LA GARDE CEDEX / Tel : 06.18.06.46.05*

2. Origine du projet :

Depuis la création des partenariats d'AREEC et des ADESCO, il y a quatre ans, nous avons pu créer ensemble une bibliothèque communale, une salle de classe, former 5 jeunes animateurs au Salvador et envoyer 13 bénévoles mettant en place des ateliers de soutien scolaire et participant à la construction de centres scolaires. Nous avons également élargi notre réseau de partenaires en France ainsi qu'au Salvador.

L'été 2008, lors de la construction d'une salle de classe au sein de la communauté d'Aguafría, nous avons été sollicités par les parents de 123 enfants non scolarisés de la communauté « La España », pour les aider à

construire une école. Ce projet sera réalisé durant la période d'accueil des volontaires.

Constatant la réussite du projet pilote de centre aéré au sein de la communauté d'Aguafría débuté en 2006, nous avons souhaité étendre ce projet aux communautés voisines (El Carizal et Aguaatera).

Nous allons donc, en 2011, lancer deux centres de loisirs éducatifs au sein de ces communautés et renforcer celui d'Aguafría avec l'aide d'une équipe d'une équipe de jeunes Salvadoriens travaillant aux côtés des bénévoles que nous accueillerons.

3. Equipe encadrante :

-M.HERBAUT Michaël :

28 ans, Educateur spécialisé auprès d'adolescents en difficultés. Membre fondateur de l'association AREEC. Membre de l'Adesco El Carizal. Longue expérience dans le secteur de l'animation / gestions d'équipes. Encadrement des bénévoles au Salvador.

-M.SANMARTIN Mathieu :

28 ans, Logisticien en projets de développement humanitaire. Membre fondateur de l'association AREEC. Longue expérience dans le secteur de l'animation / gestions d'équipes. Encadrement des bénévoles au Salvador.

- M. José Alfredo Lazo Peña :

26 ans, Maçon, Président de L'ADESCO d'EL Carizal. Formateur au centre de formation professionnel d'EL Carizal. Expérience dans l'accueil, l'encadrement et la coordination d'équipes de projets de développement.

-Melle TONNA Amandine :

26 ans, juriste en droit humanitaire et du développement. Longue expérience dans le secteur de l'animation. / Expérience d'encadrement de jeunes en difficulté lors d'une mission humanitaire au Sénégal. Encadrement des bénévoles au Salvador.

4. Résumé des objectifs de la mission :

Durant une période de six mois, une équipe de six bénévoles, répartis en trois équipes de deux interviendra auprès d'enfants âgés entre 7 et 16 ans, au sein de trois communautés d'une zone rurale située au sud-est du Salvador.

Ils mèneront, de manière générale, des ateliers de soutien scolaire le matin au sein des écoles et amèneront le temps libre des enfants l'après midi, autour d'ateliers d'aide aux devoirs et d'activités ludiques et éducatives. Ils travailleront en équipe avec les jeunes animateurs des communautés.

Ils pourront participer à la démarche de formation d'animateurs parmi les habitants des communautés.

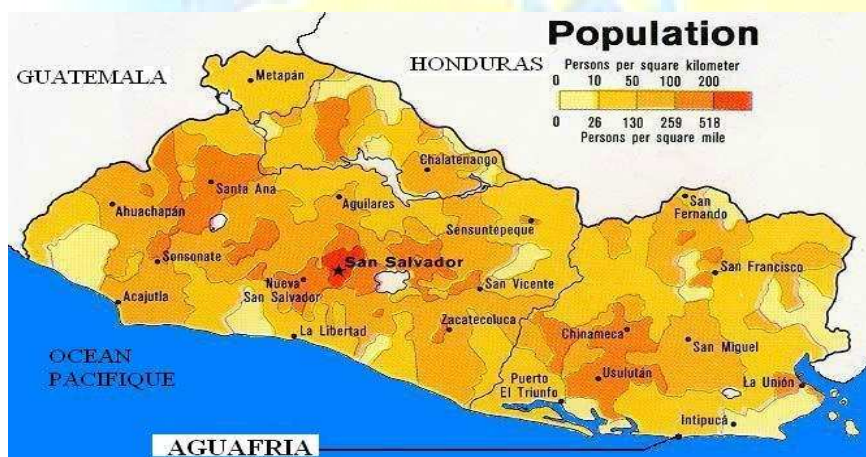
Ils seront également amenés à travailler en partenariat avec les familles des enfants dans

le cadre d'un projet d'écoute et de soutien psychologique et dans le but de les impliquer dans le projet de développement éducatif.

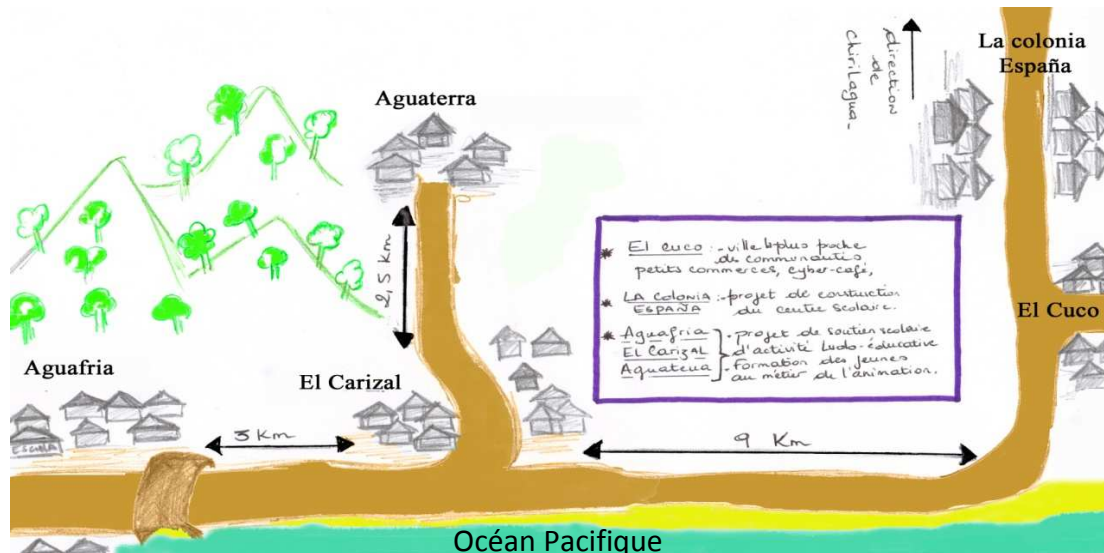
Chaque bénévoles pourra mettre en place des projets ou initiatives permettant l'évolution du projet pédagogique de notre action.

Les bénévoles pourront aussi s'impliquer dans la construction d'une école ainsi qu'au sein des démarches de coordination et d'extension de nos partenariats.

5. Lieux de réalisation et contexte social:



Les communautés d'Aguafría, El Carizal et Aguatera se situent en zone rurale au bout d'une route en terre, à une heure de la première ville. Situées en bordure de l'océan pacifique elles sont longées de l'autre côté par une chaîne de montagne. Elles sont regroupées sur un rayon de trois kilomètres.



Chaque communauté comprend une soixantaine de familles.

Les familles sont venues s'installer à la fin de la guerre civile, en 1992. Plus des trois quarts des parents présents sont illettrés et trois enfants sur quatre possèdent un ou deux parents partis aux états unis.

De nombreux enfants présentent un retard scolaire important et la plupart d'entre eux terminent leur scolarité à l'âge de 15 ans.

Notre projet d'aide à la scolarité s'adresse aux enfants des écoles primaires âgés entre 7 et 16 ans. Il s'articule avec les projets de financements de bourses scolaires menés par nos partenaires (Ass. Edi Kitchua) qui permettent aux enfants de poursuivre leurs études au sein des lycées, de l'université ou de centres de formations professionnelles.

6. Compétences et motivations attendues:

Le bénévole sera amené à :

- Donner des cours de soutien scolaire à des enfants âgés entre 5 et 15 ans
- Animer des groupes d'enfants âgés entre 5 et 15 ans en veillant à leur intégrité physique et morale
- Créer et développer des activités éducatives
- prendre des initiatives et faire preuve de créativité dans l'élaboration des programmes d'animation quotidiens.
- Mener une démarche d'auto-évaluation sur le travail mené.
- Participer à une démarche de transmission de savoir faire dans le cadre du projet de formation d'animateurs
- rencontrer et travailler en partenariat avec différents partenaires locaux.

7. Mode de prise en charge des volontaires :

A. La formation :

A leur arrivée au Salvador les bénévoles participeront à une formation organisée sur place par les membres de l'association AREEC. Cette formation leur permettra de mieux connaître la géopolitique du pays, les religions, qu'est que l'aide au développement, la mission

B. Logement :

Dans chacune des communautés où les bénévoles seront amenés à travailler, une maison leur sera confiée.

Les chambres seront équipées de hamacs ou de lits. Chaque volontaire devra apporter son duvet et sa moustiquaire.

(Les frais seront à la charge du bénévole)

Les maisons sont équipées de toilettes sèches. Par conséquent les volontaires ne devront rien jeter dans les toilettes.

C. Vie quotidienne et hygiène :

Au sein de chaque communauté une personne pourra être employée à la préparation des repas des bénévoles ainsi qu'à leurs lessives.

La plupart des maisons sont équipées de puits fournissant toute l'eau nécessaire aux douches.

Cette eau peut également être bue et utilisée pour la cuisine à condition de l'avoir traitée grâce à des pastilles de chlore.

8. A la charge du bénévole

A. Les frais de voyage et frais annexes à la mission

Le bénévole devra prendre en charge les frais de voyage. Ils comprennent le visa et le billet d'avion aller-retour. Nous restons à votre disposition pour toutes informations sur les billets d'avion ou pour les modalités pour l'obtention d'un visa. L'association AREEC, s'engage à héberger le bénévole dans les communautés où se déroule la mission. (Pour votre confort veillez vous référer à la section 14(2) le matériel indispensable de voyage.) Le bénévole prend à sa charge les vaccinations obligatoires et conseillées liées au voyage. L'association ne prend pas en charge les déplacements en France comme au Salvador du bénévole.

B. Les frais d'alimentation

Le bénévole devra prendre à sa charge les frais d'alimentation. Il devra lui-même aller faire ses courses. Nous établirons un système de rotation entre les bénévoles et les membres sur place pour aller faire les courses afin de limiter les voyages vers la ville. A chaque mission nous mettons en place un système de caisse commune afin de limiter les dépenses de nourriture. Une personne dans chaque communauté peut faire la cuisine aux bénévoles, ces frais seront à la charge des bénévoles.

Le bénévole doit prendre en charge sa couverture sociale. Attention, pas toutes les mutuelles ne couvrent les frais engagés à l'étranger.

9. Organisation des équipes de volontaires / Déroulement de la mission

A. Mise en situation :

Durant les deux premières semaines, toute l'équipe travaillera au sein de la communauté d'Aguafria et sera accompagnée, chaque jour, par les responsables du projet.

Cette étape constituera une période d'adaptation et de formation à la mise en place des ateliers de lecture individuels, des ateliers de soutien scolaire et des activités de temps libres éducatifs.

Durant cette étape l'équipe des bénévoles et les encadrants travailleront ensemble autour des thèmes suivants :

- Déroulement d'un atelier de lecture individuel
- Déroulement d'un atelier d'aide aux devoirs et de lecture en groupe
- Déroulement des temps d'activités éducatives : (présentation de jeux d'équipes, de groupes de paroles, d'ateliers artistiques, préparation de spectacles.)
- Création du lien avec les familles

B. Répartition des équipes sur les trois communautés :

Durant la suite de la mission, les bénévoles sont amenés à travailler au sein de quatre communautés différentes (Aguafria, El Carizal et Aguatera).

Afin de permettre à chaque bénévoles de s'impliquer dans les différents centres scolaires, le groupe sera divisé en trois équipes de deux qui effectueront une rotation entre les quatre communautés. Ils changeront donc tous les mois de lieu de travail et d'habitation.

Les responsables du projet encadreront les bénévoles de manière plus ponctuelle (environ deux journées par semaine) dans la réalisation de leur travail tout au long de leur mission par les moyens suivants :

- Présentation du projet pédagogique et initiation à sa réalisation/son évolution.

-Organisation de réunions avec les enseignants et les associations de parents d'élève.

-Accompagnements sur les moments d'activité.

-Organisation de moments de réunions et d'auto-évaluations

Les membres des associations de parents d'élève ainsi que les enseignants de chaque communauté accompagneront les volontaires dans leur travail ainsi que dans leur quotidien.

En plus de l'accompagnement effectué par les membres susmentionnés, les présidents des associations de développement communal de chaque communauté participeront au suivi des bénévoles.

Ces personnes sont :

-Communauté d'Aguafría : Sr. José Oscar Romero Arevalo

-Communauté d'Aguaatera : Sr. Paltaleon Quinteros Campos

10. Présentation des activités menées par les volontaires :

Ces projets ont été réalisés par l'association des parents d'élèves de la communauté d'AGUAFRIA et les membres d'AREEC durant les années précédentes. Ils seront réévalués au début de notre prochaine mission et lors des réunions menées tous les mois avec les parents d'élèves.

A. Résumé du projet pédagogique:

Objectifs généraux :

- . Développer la prise en charge des plus jeunes par les plus âgés.
- . Solliciter les acquis scolaires et favoriser les apprentissages
- . Respect de l'autre / Parité filles-garçons
- . Développer les prises d'initiatives individuelles et de groupe en faveur du développement de la communauté
- . Connaissance et respect de l'environnement

Coordination:

Chaque début de mois, une réunion est organisée avec les membres de l'association des parents d'élèves ainsi qu'avec l'équipe des enseignants. Elle consiste en un échange sur les objectifs généraux, la manière d'élaborer les activités autour de ces derniers et comment les faire évoluer. Tous les parents de la communauté y sont invités.

enseignants ou encore des bénévoles de l'association.

Cette réunion est l'occasion de coordonner avec les enseignants les activités menées durant les ateliers de soutien scolaire avec leur avancée sur le programme scolaire.

Elle peut aussi avoir lieu à tout moment, à la demande des parents, des

Horaires et déroulement de la journée type :

Ce planning reste modifiable (ex: spectacles, grands jeux, excursions,...)

De 9h à 13h : Soutien scolaire

Chaque demi-heure, le bénévole prend en charge un élève afin de travailler avec lui les points sur lesquels il rencontre des difficultés. Ces élèves sont

repérés par les enseignants et bénéficient, ici, d'un suivi individualisé et continu.

Ce temps est principalement adressé aux élèves des petites classes.

De 14h30 à 17h30: **Activités et ateliers devoirs**

(Selon le nombre de bénévoles, le groupe est divisé en différents groupes.)

-Les plus jeunes (7-9 ans) effectuent une demi-heure de lecture. Les plus âgés les accompagnent. Ils sont ensuite pris en charge par une partie des bénévoles pour participer à diverses activités.

-De 15h à 16h, les plus âgés (10-15 ans), participent aux ateliers d'aide aux devoirs ou encore à des cours de renforcement dans diverses matières menés par les bénévoles.

-De 16h à 17h30 : activités

Extras et modifications :

Ce planning sera modifié selon les événements suivants (*Afin de rendre plus riche l'expérience des bénévoles et de les impliquer au maximum dans la réalisation d'un projet humanitaire*) :

-Rencontres ou visites d'autres partenaires (autres ONG, politiques locales, ...) dans la communauté ou à l'extérieur.

-Réunions

-Grands jeux / spectacles / Rencontres sportives / soirées thématiques

-Participation à la construction de l'école de la communauté La España.

-Participation au sein du centre de formations professionnelles de la communauté d'El Carizal.

B. Réunions et évaluations :

Réunions

Deux fois par semaines, en plus du suivi quotidien, une réunion est organisée par les accompagnateurs avec les bénévoles et les jeunes formés à l'animation afin de faire un point sur la journée qui s'est déroulée et de préparer les journées suivantes. Les points abordés sont les suivants :

-Points forts de la journée

-Les difficultés rencontrées

-Trouver les moyens de dépasser ces difficultés

-Préparation des prochaines journées.

s'exprimer sur son propre ressenti et ses souhaits.

Elles détermineront l'évolution du travail mené par le groupe.

Ces évaluations se présenteront sous la forme d'auto-évaluation permettant à chacun de

. Évaluation individuelles:

Les évaluations individuelles seront effectuées au minimum chaque mois et plus régulièrement si besoin.

Elles se feront sur la base du projet du bénévole c'est-à-dire de ce qu'il attend de son expérience avec nous, des moyens qu'il met en place pour y arriver et de l'accompagnement dont il dispose. Ainsi, ces évaluations constituent des moyens de développer nos modes d'accompagnement et de les adapter aux difficultés que peuvent rencontrer les volontaires.

Voici les points abordés (non exhaustifs) :

- Intégration et adaptation du bénévole au contexte local
- Capacités à travailler en équipe
- Aptitudes à développer des activités en lien avec les problématiques rencontrées par le public encadré

- Facilités du bénévole à capitaliser son expérience au profit de connaissances et de savoir-faire en lien avec son projet d'insertion socioprofessionnel

C. Résumé du projet de formation d'animateurs au sein des communautés:

. Objectifs :

La formation et la sensibilisation des adolescents à la mise en place d'activités ludo-éducatives permettent de favoriser les échanges intergénérationnels. La prise en charge des plus jeunes par les plus âgés, notamment lors des ateliers de lecture, a pour but de relayer les parents dans l'accompagnement de leurs enfants.

L'effet recherché est un renouvellement du groupe des plus âgés prenant en charge les plus jeunes.

La formation d'adolescents permet au groupe d'activité d'être autonome lorsque les bénévoles de l'association ne sont pas présents

. Qui participe ?

Les adolescents volontaires sont proposés par l'association de parents d'élèves des communautés avec une égale participation des filles et des garçons.

Les parents d'élèves suivent la formation des jeunes par une présence ponctuelle lors des activités et lors des ateliers ainsi que par les réunions organisées tous les mois.

. Programme de formation :

. **1^{ère} semaine** : Lors des activités réalisées par les bénévoles d'AREEC auprès des enfants, les adolescents se placeront en situation d'observateurs et de participants.

Au cours de la semaine, s'ils s'en sentent capables, les adolescents s'impliqueront dans la menée des activités.

. **2^{ème} semaine** : Les adolescents devront préparer et réaliser une activité, puis une demi journée et enfin une journée entière d'activités auprès des enfants. Les bénévoles (formateurs) se placeront a leur tout en observateurs. Les bénévoles participeront aux activités.

. **3^{ème} semaine** : Ils devront établir un planning de la semaine, et mener les activités ainsi que les ateliers de lecture.

. **Aspects essentiels transmis durant la formation :**

- . Respect des règles de sécurité
- . Activités adaptées à l'âge
- . Activités en lien avec les objectifs du projet pédagogique

. **Réunions :**

Chaque soir, une réunion est organisée par les bénévoles avec les jeunes formés à l'animation afin de faire un point sur la journée qui s'est déroulée et de préparer la journée suivante. Les points abordés sont les suivants :

- Points forts de la journée
- Les difficultés rencontrées
- Trouver les moyens de dépasser ces difficultés
- Préparation de la journée du lendemain

11. Loisirs et autres :

Plage

Les communautés se situent en bord de mer. Les bénévoles peuvent donc profiter de leur temps libre sur les magnifiques plages du pacifique.

Randonnées

Face à la mer, une chaine de montagne laisse place à de nombreuses randonnées que les adolescents des communautés prennent plaisir à organiser.

Football

Chaque communauté possède une équipe de foot. Ils seront très heureux d'accueillir un nouveau membre au sein de leur équipe. Un tournoi de foot est organisé presque tous les week-ends dans la région.

L'hospitalité et la sympathie des habitants du Salvador a toujours été au rendez-vous lors de nos missions précédentes. Les bénévoles ont à chaque fois créé des relations fortes avec eux. Vous aurez l'opportunité par cette expérience de rencontrer des gens toujours prêts à vous faire découvrir leur mode de vie en vous invitant pour une ballade, une partie de pêche ou encore une soirée de discussion au sein de leurs maisons.

12. Les règles de sécurités

Les règles de sécurités sont les règles générales éditées sur le site du ministère des affaires étrangères.

Le bénévole devra faire preuve de bon sens afin d'éviter de se mettre en danger et respecter un certain nombre de règles de sécurité que l'on pourrait qualifier de classiques, telles que :

- . Conserver en lieu sûr la photocopie des documents de voyage et des titres d'identité (afin de faciliter le renouvellement des papiers en cas de perte ou de vol), ainsi que les grosses sommes d'argent liquide. (Voir §7 : papier)
- . Ne pas porter des vêtements luxueux, des bijoux ou montres de valeur.
- . Faire preuve de discrétion avec les appareils photo et les caméras.
- . Eviter les quartiers périphériques des grandes villes ou toute autre zone qui pourraient être signalés par les autorités locales comme étant dangereuse.
- . Eviter les déplacements à pied, sans accompagnement, bannir les promenades la nuit dans des quartiers déshérités ou des rues désertes.
- . Préférer les déplacements en voiture avec portes et fenêtres fermées de l'intérieur .
- . Ne laisser aucun objet dans les coffres des automobiles.
- . Se garer dans des parkings gardés ou dans des lieux fréquentés et correctement éclairés.
- . Ne pas prendre d'étrangers en auto-stop.
- . Préférer les taxis aux transports en commun.
- . Dans le cas d'une agression à main armée, ne pas opposer de résistance aux agresseurs.
- . Ne pas se mêler aux rassemblements populaires qui peuvent dégénérer en émeutes, notamment durant les périodes électorales.
- . Adopter une attitude respectueuse (se vêtir correctement par exemple) vis-à-vis des coutumes locales.
- . Faites attention à vos bagages ne pas les laisser seuls et n'accepter aucun colis ou autres d'un autre passager.

13. Conseil avant de partir

A. Les vaccins et les médicaments :

Renseignez-vous sur les risques de maladie et les vaccins obligatoires.

B. Le matériel indispensable de voyage :

- . Une moustiquaire
- . Duvet et sac de viande (dans les communautés il fait très chaud le sac de viande est plus approprié)
- . Anti-moustique
- . Cawé
- . Protège sac
- . Chaussures de randonnée (les jeunes des communautés connaissent des petites randos bien sympa, inutiles de ramener plusieurs paires de chaussures seulement une paire suffit du moment que vous êtes à l'aise si vous désirez randonner.)

. Maillot de bain (hé oui la communauté d'Aguafría est au bord de l'eau)
Pour le reste faite votre choix si vous avez des questions, contactez-nous par mail.

C. Vos papiers :

Nous vous conseillons de scanner vos visas, passeport, carnet de vaccination, billet d'avion avant votre départ et de vous les envoyer par mail. En cas de perte vous pourrez avoir une photocopie de vos papiers important.

NB : En cas de perte ou de vol de document le consulat de France pourra:

. Vous procurer des attestations en cas de perte ou de vol de documents, passeport, carte nationale d'identité ou permis de conduire sur présentation d'une déclaration faite préalablement auprès des autorités locales de police.

. Après vérification, vous délivrer un laissez-passer pour permettre votre seul retour en France ou après consultation de l'autorité émettrice (préfecture ou consulat ayant établi votre passeport) vous délivrer un nouveau passeport.

14. Les adresses et numéros utiles

A. Les membres des associations :

. En France :

Le Président

Michaël Herbaut

Scolamezza@gmail.com

06.18.06.46.05

Le trésorier

Sanmartin Mathieu

brouk6tem@gmail.com

Membre Actif

Amandine Tonna

Amandine.tonna@gmail.com

06.59.75.55.82

. Au Salvador:

Chargé de Mission Projet Animation

M. Michaël Herbaut

Mlle. Amandine Tonna

M. José Alfredo Lazo Peña

Amandine.tonna@gmail.com

Responsable local

Aguafría

M. Julio Lazo Peña

Chargé de Mission Projet Construction

M. Sanmartin Mathieu

Responsable local

Aguaterra

**Sr. Paltaleon Quinteros
Campos**

Responsable local

El Carizal

M. José Alfredo Lazo Peña

B. Les administrations:

Ambassade de France au Salvador

1a. Calle Poniente #3718 - Colonia Escalón –
Apdo postal # 474 - San Salvador, El Salvador
Tél : +503 25.21.90.00 (standard)
Fax : . Chancellerie : +503 25.21.90.92
. Section consulaire : +503 25.21.90.22
. Service culturel : +503 25.21.90.42

L'Ambassade est ouverte :

du lundi au jeudi de 08h00 à 12h30 et de
13h45 à 17h00.

Le vendredi de 07h30 à 13h00.

Réception du public (section consulaire) :

Du lundi au vendredi, de 08h00 à midi
toujours sur rendez-vous

15. Document à lire attentivement, à remplir et faire parvenir à l'association

1. La fiche de renseignements à remplir et à renvoyer
2. La Charte du bénévolat



A. Fiche de renseignements à remplir

Les informations recueillies sont nécessaires pour la sécurité du bénévole. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le bénévole bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant.

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : @ :

N° Sécurité sociale étranger :

Profession :

Expériences :

Problèmes de santé particuliers :

Allergies :

Contre-indications aux médicaments :

Les personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe : Mobile :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe : Mobile :

Je soussignée Mr, Mme, Mlle¹, certifie que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes. J'ai pris connaissance des informations mentionnées dans le manuel du bénévole fournie par l'association AREEC. Je m'engage à respecter les conseils et les obligations du manuel. (Veuillez mentionner « lu et approuvé » à côté de votre signature.)

Le

à

Signature

¹ Rayer la mention inutile.

B. Charte du bénévole

Tout bénévole accueilli et intégré dans l'Association AREEC se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les responsables de l'association, les salariés permanents et les bénévoles.

I. Rappel des missions et finalités de l'association.

L'Association AREEC a pour buts :

- D'effectuer une étude comparative de la vie et de l'éducation des enfants et des adolescents dans différentes régions du monde.
- De s'impliquer activement dans les travaux menés par les organismes humanitaires œuvrant dans le champ de l'éducation.
- De diffuser les résultats de nos travaux au sein des lieux d'enseignement supérieur, des écoles, collèges et lycées.
- De favoriser les échanges interculturels entre les professionnels de l'éducation.
- De proposer des prestations d'animation à des organismes publics, privés et associatifs.
- De mettre en place des projets d'actions humanitaires.

L'Association AREEC remplit cette mission d'intérêt général:

- De façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, de ses salariés permanents et de ses bénévoles,
- Dans le respect des règles démocratiques de la loi de 1901,
- En l'accompagnant de démarches d'évaluation de son utilité sociale.

II. La place des bénévoles dans le Projet Associatif.

Le bénévole a la possibilité de participer aux activités de l'association soit en France, soit à l'étranger. Les missions du bénévole seront fixées avec lui lors de la signature de la convention.

III. Les droits des bénévoles

L'Association AREEC s'engage à l'égard de ses bénévoles:

1) en matière d'information:

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,

2) en matière d'accueil et d'intégration:

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable, à leur confier, bien sûr en fonction de ses

besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,

- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans « une convention d'engagement ».

3) en matière de gestion et de développement de compétences:

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, tutorat, compagnonnage, constitution d'équipes...,
- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées,

4) en matière de couverture sociale:

- à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

IV. Les obligations des bénévoles.

L'activité bénévole est librement choisie; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association AREEC et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

1. Envers l'association :

- à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- à se conformer à ses objectifs,
- à respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein « d'une convention d'engagement » et éventuellement après une période d'essai,
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- à collaborer avec les autres acteurs de l'Association: dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles,
- ne pas introduire et consommer des produits illicites sur les lieux d'activités de l'association.
- à suivre les actions de formation proposées,

2. A l'égard des bénéficiaires

- à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,

- Respecter la culture, les coutumes et le mode de vie des bénéficiaires et de leur famille.
- Respecter les lieux et les personnes accueillant les bénévoles.
- Respecter les religieux et les lieux de cultes des communautés.
- Le bénévole prend sous sa responsabilité tout les risques encourus en dehors des activités.
- à user d'un langage correct vis-à-vis des bénéficiaires de l'AREEC, de présenter une tenue comportementale et vestimentaire correcte.

3. A l'égard de sa mission éducative :

- Tous les membres de l'association assureront leurs activités de bénévoles en assurant l'intégrité affective, physique et morale des bénéficiaires.
- Les châtiments corporels, les sanctions humiliantes ou vexatoires sont rigoureusement interdites.
- Chaque membre est tenu d'avertir les responsables de projet de tout manquement à ces obligations.
- il est interdit : De diffuser des photographies, films ou enregistrement où sont présents des bénéficiaires ou des membres de l'association AREEC, sans autorisation préalable du bureau.
- à prendre connaissance du manuel du bénévole et à accepter son contenu.
- à respecter le principe d'impartialité, de neutralité, d'humanité et d'indépendance.

4. En matière de couverture sociale :

- à prendre en charge une couverture sociale ainsi qu'une mutuelle santé valable à l'étranger et couvrant la durée de la mission.
- Dans le cas d'avance de soins par l'association, par son assurance ou par sa mutuelle assistance, au bénéfice du bénévole, ce dernier s'engage à rembourser les frais non couverts par le contrat d'assurance.
- à prendre une assistance rapatriement couvrant la durée de la mission.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Le

A

Mr Michaël Herbaut
Président de l'association AREEC

Tables des matières

Sommaire	2
1. Origine des associations :	3
A. ADESCO « El Carizal » :	3
B. AREEC	3
2. Origine du projet :	4
3. Equipe encadrant :	4
4. Résumé des objectifs de la mission :	5
5. Lieux de réalisation et contexte social:	5
6. Compétences et motivations attendues:	6
7. Mode de prise en charge des volontaires :	7
A. La formation :	7
B. Logement :	7
C. Vie quotidienne et hygiène :	7
8. A la charge du bénévole	7
A. Les frais de voyage et frais annexes à la mission	7
B. Les frais d'alimentation	7
9. Organisation des équipes de bénévoles / Déroulement de la mission	8
A. Mise en situation :	8
B. Répartition des équipes sur les trois communautés :	8
10. Présentation des activités menées par les bénévoles :	9
A. Résumé du projet pédagogique:	9
Objectifs généraux :	9
Coordination:	9
Horaires et déroulement de la journée type :	9
Extras et modifications :	10
B. Réunions et évaluations :	10
. Réunions	10
. Évaluation individuelles:	10
C. Résumé du projet de formation d'animateurs au sein des communautés:	11
. Objectifs :	11
. Qui participe ?	11
. Programme de formation :	11
. Aspects essentiels transmis durant la formation :	12

. Réunions :	12
11. Loisirs et autres :	12
Plage	12
Randonnées.....	12
Football.....	12
12. Les règles de sécurités.....	13
13. Conseil avant de partir.....	13
A. Les vaccins et les médicaments :	13
B. Le matériel indispensable de voyage :	13
C. Vos papiers :	14
14. Les adresses et numéros utiles.....	14
A. Les membres des associations :	14
. En France :	14
. Au Salvador:.....	14
B. Les administrations:	15
15. Document à lire attentivement, à remplir et faire parvenir à l'association.....	15
A. Fiche de renseignement à remplir	16
B. Charte du bénévole	17
Tables des matières.....	20